



ROYOUME DU MAROC



L03-A : CFC CAMPUS

PLAN D'HYGIÈNE DE SÉCURITÉ ET
D'ENVIRONNEMENT

LOT FAÇADE



Sommaire

1. Introduction	3
2. Objectifs du Plan HSE	4
3. Analyse des Risques	5
4. Moyens de Prévention et Organisation HSE	13
5. Indicateurs de performance HSE (KPI)	16
6. Gestion des produits dangereux	17
7. Gestion des produits chimiques : silicone	20
8. Équipements de Protection Individuelle (EPI) obligatoires	20
9. Mesures de Protection Environnementale	20
10. Formation et Sensibilisation	20
11. Plan d'Urgence	20
12. Suivi et Contrôle	21
SÉCURITÉ ET HYGIÈNE	21
1. Accès chantier	21
2. Effectif	21
3. Horaires de travail	21
4. Sensibilisation du personne	21
5. Communication	21
6. Mesures à prendre en cas d'accident	22
7. Premiers secours	22
8. Mesures prises pour assurer l'hygiène sur le chantier	23
9. Équipements de Protection Individuelle (EPI) complémentaires	24
10. Protections collectives	25

1. Introduction

L'entreprise TALBO, acteur majeur dans le domaine de la conception et de l'installation de façades en verre et en tôle aluminium, met un point d'honneur à intégrer pleinement la dimension Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) dans l'ensemble de ses activités. Forte d'une expérience consolidée dans le secteur du bâtiment et de l'enveloppe architecturale, l'entreprise s'engage résolument à fournir des prestations de haute qualité tout en assurant la sécurité de ses collaborateurs, la préservation de leur santé et la protection de l'environnement.

L'environnement de travail sur un "hant'er de façades – en particulier lorsqu'il s'agit de structures complexes telles que les murs-rideaux ou les systèmes de façade unitaire comme EF7 – présente un certain nombre de risques inhérents : travail en hauteur, manutention d'éléments lourds ou fragiles, utilisation de produits chimiques (silicones, résines), présence de nacelles volantes, etc. Face à ces enjeux, TALBO adopte une approche rigoureuse et proactive, en mettant en place un Plan HSE spécifique et adapté, destiné à prévenir les accidents, limiter les incidents et instaurer une culture de sécurité partagée par l'ensemble des intervenants.

Le présent plan HSE a pour objectif de formaliser les mesures de prévention, les procédures à suivre, les équipements à utiliser, ainsi que les comportements à adopter tout au long du chantier, dans une logique d'amélioration continue. Il est également un outil de référence pour tous les acteurs de l'opération – chefs de chantier, ouvriers, sous-traitants, partenaires et encadrement – afin de garantir une parfaite coordination des actions, un respect strict des normes en vigueur et une maîtrise globale des risques.

Par cet engagement, TALBO affirme sa volonté de viser le "zéro accident" et de faire de chaque chantier un espace de travail sécurisé, organisé et respectueux de l'environnement. Ce plan ne constitue pas un simple document administratif, mais une composante essentielle de la stratégie opérationnelle de l'entreprise. À travers une communication transparente, une formation continue et une vigilance quotidienne sur le terrain, TALBO entend faire de la sécurité une priorité absolue et partagée.

2. Objectifs du Plan HSE

Le Plan HSE (Hygiène, Sécurité et Environnement) mis en place par l'entreprise TALBO repose sur une vision claire et ambitieuse : assurer un environnement de travail sûr, sain et respectueux de l'environnement tout au long du projet d'installation de la façade du CFC Campus. Cette approche s'inscrit dans une démarche d'excellence opérationnelle, de responsabilité sociale et de durabilité. Les objectifs fixés sont à la fois stratégiques et opérationnels, traduisant l'engagement profond de la direction et de l'ensemble des collaborateurs.

1. Objectif « Zéro accident – Zéro incident »

L'objectif principal du plan HSE est de tendre vers zéro accident et zéro incident. Cet engagement fort signifie que toute situation dangereuse doit être anticipée, évaluée et traitée en amont. Il ne s'agit pas seulement d'éviter les accidents graves, mais également de prévenir les presqu'accidents, les blessures mineures, les comportements à risque et toute forme de non-conformité qui pourrait mettre en danger la santé ou la vie des travailleurs. Pour cela, des outils de détection des risques, des inspections régulières, des remontées d'information terrain, et une culture de vigilance partagée seront mobilisés.

2. Protection de la santé des travailleurs

La préservation de la santé physique et mentale des employés est une priorité absolue. Cela passe par le respect des normes ergonomiques, la limitation de l'exposition aux substances dangereuses, la prévention du stress et de la fatigue, et la mise à disposition de moyens de protection adaptés. L'entreprise s'engage également à assurer un suivi médical régulier, à adapter les postes de travail aux capacités des opérateurs, et à promouvoir des habitudes saines (hydratation, pauses, hygiène). Chaque travailleur doit pouvoir exercer son métier dans des conditions qui garantissent son intégrité physique et morale.

3. Prévention des dommages matériels et environnementaux

Un autre objectif essentiel du plan HSE est de prévenir les dommages aux équipements, aux matériaux et à l'environnement naturel. Un accident peut entraîner non seulement des blessures humaines, mais aussi des conséquences économiques lourdes (détérioration d'équipements de levage, bris de vitrage, perte de production), et un impact négatif sur l'image de l'entreprise. De même, le respect de l'environnement est fondamental : tri sélectif des déchets, limitation du gaspillage de matériaux, contrôle des émissions sonores et de

poussières, et gestion responsable des produits chimiques comme les silicones. Chaque action sur chantier doit être pensée dans une logique de durabilité.

4. Conformité réglementaire et respect des normes HSE

Le respect de la législation nationale marocaine en matière de santé et sécurité au travail, ainsi que des normes internationales reconnues (ISO 45001, ISO 14001, Code du travail, directives CNSS, normes CE...), constituent un pilier fondamental du plan HSE. Il ne s'agit pas uniquement de respecter la loi, mais de viser une conformité exemplaire à chaque étape du projet. Cela passe par l'élaboration de procédures documentées, la traçabilité des actions correctives, l'implication de toutes les parties prenantes, et la collaboration active avec les représentants du client et les autres corps d'état.

En somme, les objectifs du plan HSE de TALBO traduisent une volonté ferme : faire de chaque jour sur chantier un moment de sécurité maîtrisée, de prévention efficace, et de performance collective au service de l'humain et de l'environnement.

3. Analyse des Risques

L'analyse des risques constitue le cœur du Plan HSE et représente une étape cruciale pour anticiper les dangers, protéger les travailleurs, et garantir la bonne exécution du chantier de la façade principale du CFC Campus. Cette démarche permet d'identifier, d'évaluer et de maîtriser l'ensemble des risques liés aux différentes activités menées sur le chantier, notamment dans un environnement complexe impliquant des travaux en hauteur, l'utilisation de nacelles volantes, la manutention de matériaux lourds, et la coactivité avec d'autres entreprises.

3.1. Méthodologie d'évaluation des risques

TALBO adopte une méthodologie structurée basée sur les principes suivants :

Identification des dangers par observation terrain, retours d'expérience, et analyse documentaire.

Évaluation de la gravité et de la probabilité de chaque risque identifié à l'aide d'une matrice de criticité.

Mise en place de mesures préventives proportionnées au niveau de risque.

Réévaluation régulière des risques selon l'évolution du chantier (nouveaux postes, conditions météo, livraisons exceptionnelles...).

Une matrice d'analyse (Gravité x Probabilité) est utilisée pour prioriser les actions :

Gravité : mineure, modérée, grave, critique.

Probabilité : rare, peu probable, probable, très probable.

3.2. Risques spécifiques liés à la coactivité

Sur un chantier de grande envergure comme celui du CFC Campus, plusieurs corps d'état peuvent intervenir simultanément. Cette situation crée des risques de coactivité, tels que :

Chute de matériaux depuis un étage supérieur.

Obstruction des voies de circulation.

Contact avec des installations temporaires d'autres entreprises.

Pour réduire ces risques :

Des réunions de coordination sécurité sont organisées régulièrement avec les autres intervenants.

Le plan de circulation sur chantier est clairement défini, affiché, et mis à jour.

Des horaires d'intervention peuvent être décalés pour limiter les croisements d'activités.

3.3. Risques liés aux conditions météorologiques

Certaines conditions climatiques peuvent accentuer les risques :

Vent fort : peut déstabiliser les nacelles ou faire tomber des panneaux.

Pluie / humidité : augmente les risques de glissade et de court-circuit.

Chaleur excessive : fatigue accrue, risques de malaise.

En réponse :

Les interventions extérieures sont suspendues temporairement en cas d'alerte météo.

Le personnel est sensibilisé aux risques thermiques et encouragé à s'hydrater régulièrement.

Des abris temporaires et de l'eau potable sont mis à disposition.

3.4. Suivi des risques et mise à jour de l'analyse

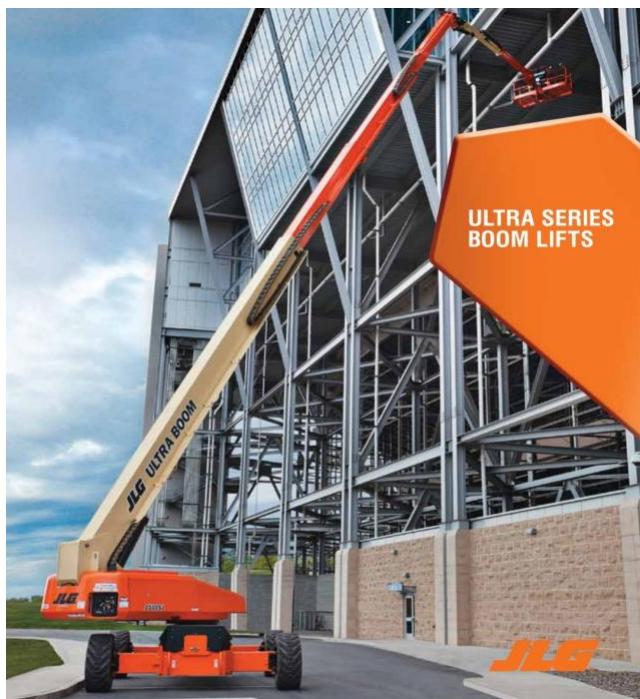
L'analyse des risques est un document vivant. Elle est révisée :

Lors de chaque changement d'organisation ou de technique.

Après tout incident ou presque-accident.

Suite à une observation terrain ou un audit HSE.

L'objectif est d'assurer une réactivité maximale face à l'évolution des situations, en impliquant activement les équipes de terrain dans la détection et la remontée des situations à risque.



3.5. Risques généraux identifiés sur chantier

Activité	Risques identifiés	Causes probables	Gravité	Probabilité	Mesures de prévention principales
Circulation sur chantier	Heurts entre engins et piétons, collisions, chutes	Balisage insuffisant, absence de voies dédiées, visibilité réduite	Grave	Probable	Plan de circulation affiché sur site, Voies piétons et engins, séparées et signalées, marquage au sol clair, gilets haute visibilité, formation et briefing quotidien, vigie responsable circulation
Livraison et stockage	Chute de panneaux, écrasement	Mauvais empilement, sol instable	Grave	Probable	Zone balisée, signalisée, EPI
Manutention / levage	Coincement, chute de charge	Grue mal utilisée, signalisation absente	Critique	Probable	Formation, communication par gestes
Travail en hauteur	Chute de personnes / chute d'objets	Absence d'ancrage, harnais non portés	Critique	Très probable	Harnais, ligne de vie, stop chute, point d'ancrage certifié, garde-corps
Pose des épines	Coupures, blessures aux mains	Outils mal adaptés, gestes brusques	Modérée	Probable	Gants anti-coupures, surveillance HSE
Étanchéité (silicone)	Projection dans les yeux, intoxication	Contact produit chimique, mauvaise ventilation	Grave	Rare	Lunettes, gants, FDS produits
Utilisation de nacelle volante	Renversement, chute	Mauvaise fixation, surcharge, vent fort	Critique	Peu probable	Inspection journalière, formation
Nettoyage final	Glissades, chutes	Sol mouillé, manque de signalisation	Modérée	Probable	Produits antidérapants, cônes de sécurité









4. Moyens de Prévention et Organisation HSE

Afin de garantir une mise en œuvre rigoureuse du Plan HSE sur le chantier de la façade du CFC Campus, l'entreprise TALBO déploie une organisation HSE structurée et des moyens de prévention adaptés à la nature des travaux. Cette approche repose sur la mobilisation de ressources humaines, matérielles et procédurales permettant d'anticiper, de contrôler et de corriger efficacement tout écart en matière de sécurité, santé et environnement.

4.1. Organisation HSE sur le chantier

L'organisation de la sécurité est confiée à une équipe dédiée, en coordination étroite avec la direction technique et les autres intervenants du chantier. Voici la structure mise en place :

Responsible HSE chantier :

Supervise l'application du plan HSE, anime les briefings sécurité, réalise les audits internes, coordonne les actions correctives et préventives. Il est le garant de la conformité réglementaire.

Tél. : 0703171333

Chef de chantier :

Relais opérationnel du responsable HSE. Il veille au respect des consignes de sécurité, contrôle le port des EPI et s'assure que les équipes sont formées aux bonnes pratiques.

Tél. : Sera affecté au démarrage du chantier

Encadrants d'équipes / Chefs d'équipe :

Transmettent les consignes au quotidien, surveillent les postes à risque, identifient les comportements dangereux, et assurent une remontée rapide de toute situation anormale.

Ouvriers / Opérateurs :

Responsables de leur propre sécurité et de celle de leurs collègues. Ils doivent signaler tout danger, porter les EPI obligatoires, et respecter strictement les procédures de travail.

4.2. Dispositifs de prévention collective

TALBO met en œuvre des moyens techniques de prévention collective conformes aux exigences du chantier :

Garde-corps métalliques temporaires installés en bordure de dalle.

Filets anti-chute sous les zones de travail en hauteur.

Lignes de vie horizontales certifiées et contrôlées avant utilisation.

Balisage au sol des zones de levage ou de manutention.

Affichages de sécurité (signalisation, pictogrammes, consignes d'évacuation).

Zones de stockage délimitées avec accès réglementé.

Chaque dispositif est inspecté régulièrement et documenté dans un registre de contrôle.

4.3. Moyens de prévention individuelle

La protection individuelle est complémentaire mais essentielle :

Chaque ouvrier reçoit un kit d'EPI complet (casque, harnais, gants, lunettes, chaussures de sécurité...).

Les EPI sont attribués en fonction des risques du poste de travail.

Des contrôles sont effectués chaque matin pour vérifier leur bon port.

Tout équipement non conforme ou détérioré est immédiatement remplacé.

Un suivi de la dotation EPI est tenu à jour par le chef de chantier.

4.4. Planification de la prévention

La prévention s'intègre dans la planification globale des travaux :

Réunions hebdomadaires de coordination HSE avec les chefs d'équipes.

Points sécurité quotidiens ("Toolbox meetings") avant démarrage des travaux.

Mise à jour du PPSPS (Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé) en fonction de l'avancement du chantier.

Évaluation hebdomadaire des performances HSE (KPI, inspections...).

Chaque phase du chantier est précédée par un briefing sécurité spécifique soulignant les risques et les gestes à adopter.

4.5. Implication des sous-traitants

Les entreprises sous-traitantes intervenant sous la responsabilité de TALBO doivent :

Adopter le même niveau d'exigence HSE.

Être formées aux procédures spécifiques du chantier.

Participer aux réunions de coordination et aux audits HSE.

Mettre à disposition les FDS de leurs produits, leurs fiches de poste, et la liste des EPI utilisés.

Aucun sous-traitant ne peut intervenir sans validation préalable par le responsable HSE TALBO.

4.6. Documentation et traçabilité

Une documentation HSE complète est tenue à jour sur chantier, comprenant :

Le registre des incidents et accidents.

Les rapports d'inspection et fiches de contrôle.

Les attestations de formation HSE.

Le registre des EPI distribués.

Les fiches de suivi des équipements de levage et nacelles.

Toutes ces données permettent d'assurer une traçabilité complète et une capacité de réaction rapide en cas de défaillance ou d'accident.

5. Indicateurs de performance HSE (KPI)

Indicateur	Objectif	Fréquence de suivi
Nombre d'accidents avec arrêt	0	Hebdomadaire
Nombre de presque accidents	100 % signalés	Quotidien
Taux de conformité EPI	100 %	Quotidien
Taux de participation aux toolbox meetings	>90 %	Hebdomadaire

6. Gestión de los Productos Peligrosos

La manipulación, el transporte y el almacenamiento de los productos peligrosos constituyen un desafío importante en un sitio de construcción, especialmente cuando se trata de elementos químicos utilizados para la impermeabilidad, el ensamblaje o la limpieza, como el sílice, los mastics, los disolventes o otras resinas técnicas. La empresa TALBO, preocupada por la salud de sus colaboradores y por preservar el medio ambiente, pone en marcha una política estricta de gestión de los productos peligrosos, conforme a la legislación vigente y las mejores prácticas del sector.

5.1. Identificación de los productos peligrosos utilizados en el sitio

Los productos peligrosos que pueden estar presentes en el sitio incluyen:

Silice para la impermeabilidad de las ventanas.

Limpiezas industriales para las terminaciones de aluminio y cristal.

Aerosoles técnicos para la limpieza o la desengrasado.

Productos de tratamiento anti-corrosión eventuales para las estructuras metálicas.

Cada uno de estos productos es objeto de una Ficha de Datos de Seguridad (FDS), disponible en el sitio, consultable en todo momento por las equipos. Estas FDS precisan:

La composición del producto,

Los riesgos asociados (irritación, inflamabilidad, toxicidad...),

Las condiciones de almacenamiento y de manipulación,

Los primeros gestos en caso de exposición.

5.2. Almacenamiento seguro de los productos

Todos los productos clasificados como peligrosos son almacenados en un almacén seguro dedicado, conforme a las exigencias siguientes :

Sol étanche et ventilation naturelle ou mécanique.

Rayonnages métalliques adaptés pour éviter les chutes.

Signalisation claire avec pictogrammes normalisés (inflammable, nocif...).

Présence d'un bac de rétention sous les produits liquides pour éviter toute fuite.

Interdiction stricte de stocker des produits incompatibles ensemble (ex. acides et bases).

Le local est fermé à clé, sous la responsabilité du magasinier ou du responsable HSE.

5.3. Transport et manipulation sur chantier

La distribution des produits dangereux sur les zones d'intervention suit une procédure stricte :

Les produits sont acheminés en quantité minimale nécessaire pour la tâche à effectuer.

Le transport se fait dans des contenants d'origine fermés, évitant tout risque de fuite.

Seuls les opérateurs formés et habilités sont autorisés à manipuler ces produits.

Les EPI spécifiques sont exigés (gants en nitrile, lunettes, masque si nécessaire).

Chaque opérateur doit être informé des gestes de premiers secours à appliquer en cas de contact accidentel avec la peau, les yeux ou les voies respiratoires.

5.4. Prévention des risques liés à l'exposition

Afin d'éviter tout risque d'intoxication ou de réaction allergique, TALBO veille à :

Limiter l'exposition aux produits dangereux par ventilation naturelle ou aspirateurs mobiles.

Favoriser l'usage de produits à faible toxicité et sans solvants volatils lorsque cela est possible.

Interdire l'usage de ces produits en présence d'autres équipes non concernées par l'opération.

Organiser les tâches à risque sur des créneaux horaires réduisant l'exposition collective.

Des briefings de sensibilisation sont régulièrement menés par le responsable HSE.

5.5. Gestion des déchets chimiques

Une zone spécifique de collecte des déchets chimiques est aménagée sur le chantier. Elle comprend :

Des contenants hermétiques pour les cartouches de silicone usagées.

Des bacs de récupération pour les emballages souillés.

Des étiquettes de signalisation et des registres de traçabilité.

Ces déchets sont ensuite remis à un prestataire agréé, disposant de l'autorisation légale pour le transport et le traitement de matières dangereuses.

5.6. Conformité réglementaire et traçabilité

La gestion des produits dangereux respecte les exigences :

Du Code du Travail marocain,

Des directives européennes REACH et CLP (classification, étiquetage et emballage),

Et des normes ISO 45001 (santé et sécurité au travail) et ISO 14001 (environnement).

Toutes les opérations sont tracées à travers :

Un registre d'entrée et de sortie des produits,

Un registre de formation des opérateurs,

Et des fiches de contrôle périodique du stock.

Nature des produits	Fréquence de livraison	Lieux de stockage	Observation
RAS	RAS	RAS	RAS

7. Gestion des produits chimiques : silicium

Nature des produits	Fréquence de livraison	Lieux de stockage	Observation
Silicium	A la finition	Magasin	RAS

Les cartouches des silicones utilisés seront acheminées à la zone de déchet prévue à cet effet pour lutter contre toute dispersion des déchets.

8. Équipements de Protection Individuelle (EPI) obligatoires

- Casque de sécurité
- Lunettes de protection
- Gants anti-coupures
- Masques FFP2 avec valve
- Anti-bruit
- Harnais de sécurité (travail en hauteur)
- Chaussures de sécurité
- Gilet de haute visibilité

9. Mesures de Protection Environnementale

- Tri et collecte des déchets (verre, aluminium, emballages).
- Interdiction de déversement de produits chimiques sur le sol.
- Limitation des nuisances sonores et poussières.
- Évacuation des déchets via un prestataire agréé.

10. Formation et Sensibilisation

- Formation initiale HSE pour tout le personnel intervenant sur site.
- Réunions quotidiennes « Toolbox Meeting » (risques du jour).
- Exercices d'évacuation et de premiers secours.
- Affichage des consignes de sécurité sur site.

11. Plan d'Urgence

- Numéros d'urgence affichés (pompiers, police, centre médical).
- Trousse de premiers soins.
- Extincteurs accessibles et contrôlés.
- Point de rassemblement clairement identifié.

12. Suivi et Contrôle

- Visites régulières du responsable HSE.
- Rapport hebdomadaire des incidents, accidents et observations.
- Mise en place d'un registre HSE.

SÉCURITÉ ET HYGIÈNE

1. Accès chantier

L'accès au lieu de travail passe sous le contrôle d'un gardien suivant la procédure appliquée sur chantier.

2. Effectif

Moyen : 30

3. Horaires de travail

	Du lundi au jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	08h00—13h00	08h00—13h00	08h00—12h00
Après midi	14h00—18h00	15h00—18h00	13h00—15h00

4. Sensibilisation du personne

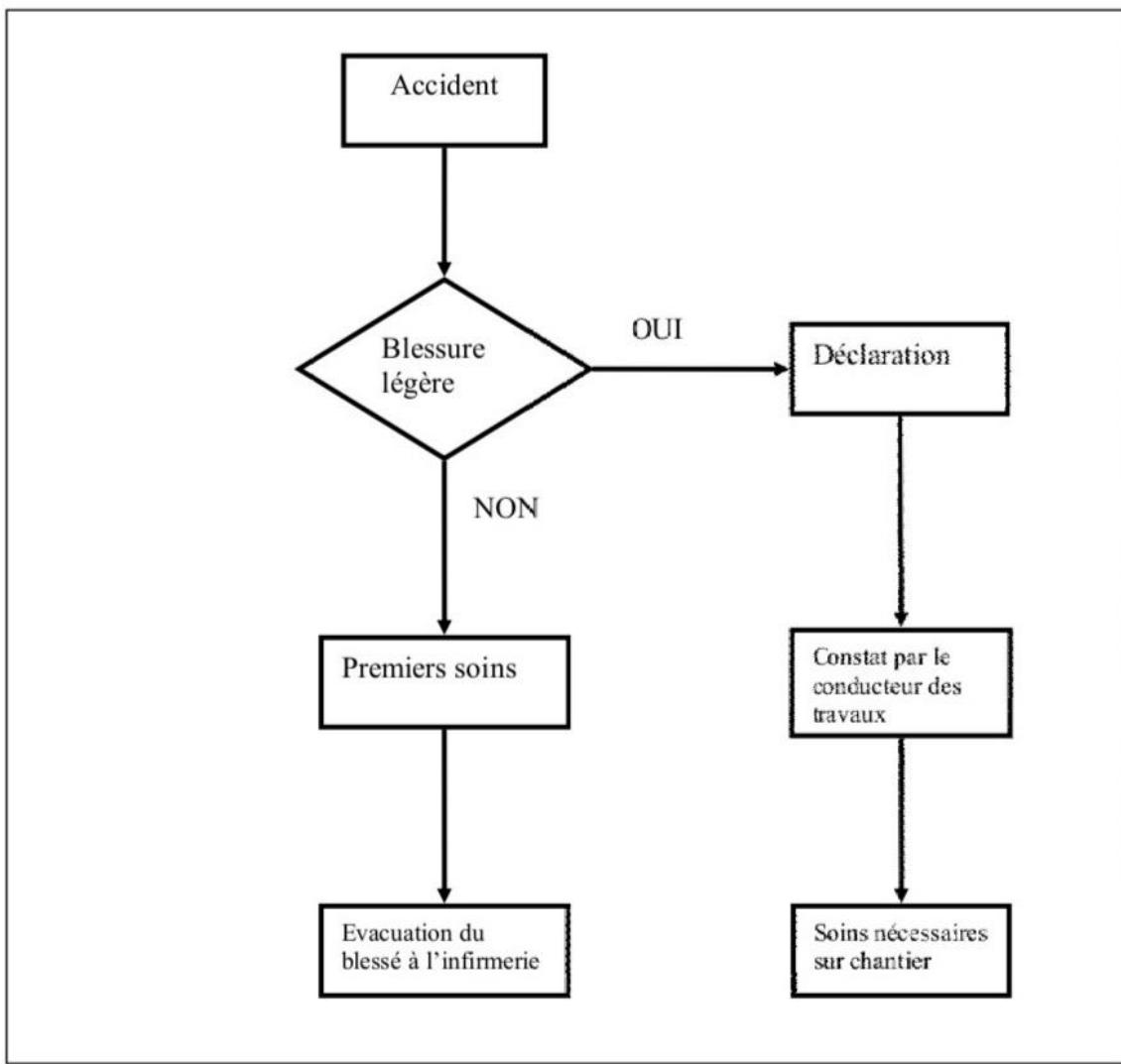
Le personnel qui sera affecté au chantier suivra une formation HSE « Hygiène, Sécurité, Environnement » Avant le démarrage des travaux, le port des équipements de protection individuel est obligatoire.

5. Communication

Tous accidents quelques soit le degré avec ou sans arrêt de travail doit être communiqué au responsable hygiène et sécurité sur chantier.

6. Mesures à prendre en cas d'accident

En cas d'accident, suivre le schéma suivant :



7. Premiers secours

Une armoire de médicaments sera disponible au magasin du chantier pour le personnel TALBO.

8. Mesures prises pour assurer l'hygiène sur le chantier

Surveillance médicale :

Poste de travail nécessitant une surveillance médicale :	Personnel concerné
RAS	Aucun

Nettoyage et évacuation

Le nettoyage du poste de travail est effectué dès la fin de chaque intervention. Les déchets seront acheminés systématiquement vers la zone d'évacuation.

Déplacement sur le chantier

Le déplacement de nos employés sera effectué en respectant l'organisation des passages et des Circulations misent en place sur Chantier. Le plan de circulation doit être affiché et mis à jour selon L'évolution du chantier par l'OPC.

Protections individuelles

TALBO assure une bonne utilisation des EPI par son personnel. Pour cela, ces protections individuelles

Sont :

- Appropriés aux risques à prévenir et au travail à réaliser.
- Utilisés conformément à leur conception.
- Vérifiés et entretenus périodiquement.
- Changés après dépassement de la date limite d'utilisation ou détérioration
- Choisis en concertation avec l'utilisateur.
- Certifiés conforme (Marquage CE)

9. Équipements de Protection Individuelle (EPI) complémentaires

Type d'EPI	Norme	Photo d'EPI
Lunette de sécurité	EN166	
Chaussures de sécurité	EN ISO 20345	
Anti-bruit	EN 352-1	
Harnais de sécurité	EN 361	
Casque de sécurité avec jugulaire	EN 397	
Gilet de sécurité	EN 471	
Masques FFP2 avec valve	EN 149	

10. Protections collectives

Les protections collectives sont le pilier fondamental de la stratégie de prévention des risques sur le chantier de la façade du CFC Campus. Leur rôle principal est d'assurer une sécurité passive à l'ensemble des travailleurs, en supprimant les risques à la source ou en limitant leurs effets, sans dépendre du comportement individuel. L'entreprise TALBO, en étroite coordination avec le Maître d'Ouvrage et les autres entreprises intervenantes, veille à la mise en place, au suivi et au respect rigoureux de ces dispositifs tout au long du chantier.

10.1. Objectifs des protections collectives

Les protections collectives visent à :

Éviter les chutes de hauteur ou les chutes d'objets sur les personnes travaillant en contrebas,

Prévenir les collisions ou chocs mécaniques,

Sécuriser les circulations des personnes et des engins,

Assurer un environnement de travail conforme aux normes en vigueur.

10.2. Types de protections collectives utilisées sur le chantier

1. Garde-corps temporaires (Responsabilité du Maître d'Ouvrage ou du Gros Œuvre)

Les garde-corps sont installés en amont de l'intervention des équipes de TALBO, notamment en bordure de dalle et sur les zones à risque de chute.

Ces équipements sont fournis et montés par le Maître d'Ouvrage ou l'entreprise Gros Œuvre conformément à la norme NF EN 13374.

Ils ne doivent être enlevés qu'au fur et à mesure de l'avancement des travaux de façade, après autorisation et coordination avec l'équipe TALBO.

2. Plateformes de travail sécurisées

TALBO utilise des plateformes métalliques ou échafaudages roulants pour intervenir à différentes hauteurs.

Ces équipements comprennent :

Des plinthes rigides pour éviter la chute d'objets,

Des garde-corps périphériques,

Des accès sécurisés via échelle intégrée ou escalier.

Les plateformes sont conformes à la norme NF EN 12811-1 et font l'objet de contrôles hebdomadaires documentés.

3. Balisage et signalisation (Responsabilité partagée)

Le balisage des zones de chantier est assuré par TALBO à l'aide de :

Rubans de signalisation (rouge/blanc),

Cônes de sécurité,

Barrières plastiques temporaires,

Panneaux normalisés : "Port des EPI obligatoire", "Accès interdit", etc.

- L'éclairage général du chantier, y compris pour les interventions de nuit ou en faible visibilité, est fourni par le Maître d'Ouvrage ou son prestataire (Gros Œuvre).

TALBO effectue un contrôle de conformité de l'éclairage avant toute intervention de nuit. En cas d'insuffisance, les travaux sont reportés ou suspendus.

Le balisage est ajusté en fonction des modifications du chantier, et est inspecté chaque matin par le chef de chantier ou le responsable HSE.

4. Couvertures de trémies et ouvertures

Les trémies (réservations techniques dans les dalles) sont couvertes par des plaques rigides antichute ou grillagées.

Des panneaux de danger sont apposés à proximité de chaque ouverture.

Aucune équipe ne peut intervenir à proximité d'une trémie non protégée.

10.3. Mise en œuvre, suivi et discipline

La mise en œuvre des protections collectives fait l'objet d'une vérification quotidienne.

Un registre de contrôle HSE est tenu à jour : date d'installation, état constaté, interventions de maintenance.

Toute modification ou retrait d'un dispositif de sécurité est strictement interdit sans l'accord préalable du chef de chantier ou du responsable HSE.

10.4. Sensibilisation du personnel

Les équipes TALBO sont formées pour :

Reconnaître et respecter les dispositifs de sécurité,

Ne jamais les modifier de leur propre chef,

Signaler immédiatement toute anomalie ou détérioration.

Des affiches pédagogiques sont placées dans les zones de travail pour rappeler les consignes.

Conclusion

À travers l'application rigoureuse des mesures de protection collective, TALBO contribue activement à la prévention des accidents graves et à la construction d'un chantier exemplaire, conforme aux exigences du Maître d'Ouvrage et des normes HSE.